



Date de mise en ligne:
- 8 JUL. 2025

Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20250630-2025-093a-AR
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ADMINISTRATION GENERALE
Décision valant délibération
Art. 2122-22 du Code Général
des Collectivités territoriales,

Décision du Maire

EN DATE DU 30/06/2025

N° 2025-093
7-2-3

OBJET : CATALOGUE DES TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

LE MAIRE DE LA VILLE DE VOIRON,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L.2122-22 modifié,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-027 en date du 24 juin 2020 portant attributions du Maire, en application de l'article sus visé,

CONSIDÉRANT que les services de la ville sont à l'initiative de nombreux actes administratifs afin de fixer les tarifs des différents services publics de la commune,

CONSIDÉRANT qu'il est important d'optimiser le nombre d'actes et d'offrir plus de lisibilité aux usagers de ces services publics,

DECIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs de la ville de Voiron et de ses budgets annexes sont rassemblés dans un catalogue des tarifs.

ARTICLE 2 : Cette décision concerne les tarifs en année scolaire pour 2025-2026, dont le catalogue détaillé est disponible en annexe.

ARTICLE 3 : Ces tarifs sont susceptibles d'être réévalués au 1^{er} janvier 2026 en fonction de l'évolution du panier du maire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur de Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : Conformément aux articles R,421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent acte est susceptible dans un délai de deux mois à compter de son affichage, publication ou notification, d'un recours gracieux auprès du Maire de la commune de Voiron ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. La juridiction administrative compétence peut être saisie par l'application Téléréours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Le recours gracieux est

Voiron, ville porte de Chartreuse

suspensif du délai de recours contentieux, mais n'est pas suspensif de l'application du présent acte.

Voiron, le 30/06/2025

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture
et sa notification



Le Maire de Voiron,


Julien POLAT

TARIFS 2025 - 2026
SERVICE DIRECTION VIE
CULTURELLE - CONSERVATOIRE

FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS :
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE -
TARIFS : ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

A compter du 1er septembre 2025, les tarifs du conservatoire seront fixés comme suit :

- Les tarifs trimestriels du conservatoire applicables à partir du 1^{er} septembre 2025 sont fixés selon le tableau joint en annexe (période septembre 2025 à juin 2026).
- Les cours du Conservatoire sont exigibles en fin de trimestre, tout trimestre commencé est dû.
- Les élèves membres de l'UMV bénéficient d'une réduction de 50 %.
- Atelier périscolaire du « Mercredi Musique » de l'accueil loisirs PMC du mercredi : gratuit

	Année scolaire 2024-2025	Année scolaire 2025-2026
Droit fixe, pour frais de dossier, non remboursable quelle que soit la période de fréquentation	53,20 €/an	53,20 €/an
Droit de mise à disposition d'un instrument pour 1 an maximum	27,20 €/trimestre	27,20 € / trimestre
Droit de mise à disposition d'instruments à élèves extérieurs au conservatoire	399,10 €/an	399,10 €/ an
Orchestres et ensembles : droit fixe pour frais de dossier pour les participants non-inscrits au Conservatoire	53,20 €/an	53,20 €/ an

- Une réduction est applicable en fonction du nombre d'inscriptions (par foyer fiscal) selon le barème ci-dessous (arrondis à l'entier supérieur) :

- 2 inscriptions : 15 %
- 3 inscriptions : 20 %
- 4 inscriptions : 25 %
- 5 inscriptions : 30 %

NB : réduction applicable à l'ensemble de la facture, droit fixe d'inscription compris.

- De fixer le tarif des stages, hors vacances créatives, selon le tableau ci-dessous

Nombre de jours	Année scolaire 24-25	Année scolaire 25-26
8 jours	158,00 €	158,00 €
1 jour	25,90 €	25,90 €
½ journée	16,40 €	16,40 €

- Une réduction de 20 % est applicable pour les cours d'instruments en cursus par cycles du conservatoire lorsque plusieurs élèves se partagent un temps de cours (une demi-heure de cours à deux, quarante-cinq minutes à 3 ou 4, une heure à 4 ou 5 élèves).

- Les tarifs pour les événements du conservatoire de la saison sont fixés de la façon suivante :

- Tarif « Gris » : 35 €
- Tarif « Jaune » : 25 €
- Tarif « Rose » : 20 €
- Tarif « Marron » : 18 €
- Tarif « Rouge » : 15 €
- Tarif « Bleu » : 12 €
- Tarif « Violet » : 8 €
- Tarif « Vert » : 5 €
- Tarif « Orange » : 0 €

- Les tarifs pour les locations ponctuelles des salles du conservatoire sont fixés de la façon suivante :

	Associations Voiron		Autres organismes Voiron		Utilisateurs Hors Voiron	
	2024-25	2025-26	2024-25	2025-26	2024-25	2025-26
Petite salle	48.70 €	48.70 €	111.50 €	111.50 €	149.90 €	149.90 €
Auditorium	55.70 €	55.70 €	125.10 €	125.10 €	163.80 €	163.80 €

- Le tarif annuel (année scolaire) pour les associations dites « résidentes » du conservatoire sont fixés de la façon suivante :

	2024-25	2025-26
Résidents	56,81 €	56,81 €

Les recettes correspondantes sont affectées à l'article 7062 Code service 0007.

2025-2026

Tarifs 2025-26	VOIRON										HORS VOIRON	
	2024-25	2025-26	2024-25	2025-26	2024-25	2025-26	2024-25	2025-26	2024-25	2025-26	2024-25	2025-26
	0-300	0-300	301-450	301-450	451-600	451-600	601-800	601-800	801 et +	801 et +	EXTERIEUR	EXTERIEUR
Cursus par cycle (adulte et enfant)												
Formation musicale, 1 instrument*, pratique collective	121,4	121,4	141,2	141,2	160,9	160,9	182,0	182,0	203,6	203,6	287,0	287,0
Formation musicale, chant*, pratique collective	106,7	106,7	124,8	124,8	141,2	141,2	159,0	159,0	178,6	178,6	213,8	213,8
Les options												
2ème cycle - 1/4 d'heure suppl. optionnel	32,9	32,9	39,5	39,5	44,0	44,0	50,7	50,7	55,5	55,5	57,9	57,9
3ème cycle - 1/2 heure suppl. optionnelle	67,0	67,0	78,7	78,7	90,2	90,2	101,7	101,7	113,1	113,1	114,8	114,8
Parcours personnalisés												
Musique - Instrument seul adulte *	175,4	175,4	205,1	205,1	232,9	232,9	262,1	262,1	294,6	294,6	361,4	361,4
Musique - Instrument seul enfant *	121,4	121,4	141,2	141,2	160,9	160,9	182,0	182,0	203,6	203,6	287,0	287,0
Chant *	106,7	106,7	124,8	124,8	141,2	141,2	159,0	159,0	178,6	178,6	224,5	224,5
Formation musicale enfant/adulte	26,3	26,3	31,1	31,1	36,1	36,1	39,5	39,5	44,6	44,6	60,6	60,6
ATELIERS												
Ateliers d'apprentissage collectif - Cursus Découverte	47,6	47,6	55,7	55,7	60,6	60,6	70,6	70,6	79,3	79,3	94,7	94,7
DANSE												
Eveil (45 mn)	21,5	21,5	24,7	24,7	29,6	29,6	32,9	32,9	36,4	36,4	52,6	52,6
Initiation (1h)	32,9	32,9	37,5	37,5	42,6	42,6	49,2	49,2	54,9	54,9	65,9	65,9
1er cycle 1 à 4 (2h) + hors cursus (1h30)	62,4	62,4	72,2	72,2	82,2	82,2	93,3	93,3	104,3	104,3	121,7	121,7
2ème cycle 1 à 5 années + 3e cycle (De 3h à 4h15)	88,6	88,6	103,2	103,2	118,1	118,1	132,7	132,7	149,0	149,0	180,3	180,3
Hip hop	47,6	47,6	55,7	55,7	60,6	60,6	70,6	70,6	79,3	79,3	94,7	94,7
* Tarif sur la base de 30 minutes de cours hebdomadaire divisible au prorata du temps de cours 2e instrument (exceptionnel et sur décision motivée) = Tarif cursus par cycle x2												